



FACEBOOK : La charte de "Bonne Conduite" de Fier d'être Dépanneur

Réagir et poster sur la page Facebook de FDD implique de respecter quelques règles de conduite simples et évidentes. Ces règles s'appliquent aux sujets initiaux comme aux commentaires postés suite à un article, un événement, une vidéo, un lien, etc...

La page Facebook de FDD est destinée :

- A promouvoir le métier et l'image du métier de dépanneur
- A créer un lien entre professionnels à but pratique ou amical
- A accueillir des non-dépanneurs intéressés ou passionnés par ce métier
- A offrir un espace d'échange d'idées et d'opinions qui s'inscrit dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel.
- A permettre de conseiller, échanger sur les matières propres à FDD : les dépanneurs et le dépannage

Les administrateurs de la page Facebook de FDD se réservent le droit d'exclure définitivement et sans préavis et de manière définitive tout membre qui publierait :

- des messages à caractère raciste, xénophobe, révisionniste, négationniste ;
- des messages haineux, diffamatoires, agressifs ou choquants qui attaquent ou dévalorisent une personne ou groupe en raison de la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap, le sexe, l'âge ou l'orientation/identité sexuelle ;
- des incitations à la haine raciale, les appels à la violence ou au meurtre ;
- des messages à caractères pornographiques, pédophiles ou obscènes ;
- des insultes personnelles envers des participants ;
- des messages portant atteinte à la vie privée d'autres participants ou de tiers ou la divulgation d'informations personnelles d'autres membres ;
- des communiqués d'organisations politiques, syndicales ;
- des messages visant à discréditer les autres commentaires et publications dans un but non constructif ;
- des messages hors-sujet ou incompréhensibles.

La déclaration des droits et obligations de Facebook

<https://www.facebook.com/terms.php?ref=pf>

s'applique à tous les utilisateurs de la page de FDD.

Le fait de publier sur la page FDD implique de fait la connaissance et l'application de cette Charte de Bonne Conduite.